

Développement social

ments d'État chargés de surveiller d'autres ministères ne sont, en un sens, guère plus qu'un autre palier bureaucratique qui permet aux ministères de se soustraire à leurs responsabilités en évitant de prendre des décisions.

A l'appui de la motion, on a aussi allégué que ce département servira de principal moteur d'intégration. Mais d'intégration de quoi? Si nous pouvions vraiment être convaincus qu'il marquera enfin le début d'un processus d'intégration intelligente de toutes les mesures sociales considérées comme désirables par le peuple canadien et son gouvernement, nous pourrions peut-être appuyer le projet avec enthousiasme. Mais, la situation étant ce qu'elle est, je vous invite, monsieur l'Orateur, à jeter un coup d'œil sur la déclaration précisant ce qui doit être intégré. Il s'agit d'intégrer la politique sociale à la gestion des dépenses. Mais ce n'est pas là une politique d'intégration du tout, ou du moins, l'intention première en est plutôt, à mon avis, de subordonner la politique sociale aux recettes fiscales du gouvernement telles que celui-ci les perçoit. Tout cela se réaliserait dans le contexte du troisième argument invoqué par le gouvernement, à savoir que c'est un prolongement du système des enveloppes que les progressistes conservateurs ont instauré au cours de leur administration qui fût de brève durée.

A notre avis, cette initiative n'a pas été prise dans ce but, ni dans le but d'innover ou de créer dans le domaine de la politique sociale; il s'agit en fait d'un subterfuge destiné à permettre au gouvernement de ne pas respecter tout à fait les objectifs qu'il s'était fixés et ne pas donner toutes les directives qu'il nous avait promises dans ce domaine. Je le répète, la belle preuve, c'est que le nouveau département d'État peut décider de la répartition des fonds entre les différents ministères. Par ailleurs, le ministre prétend que les nouveaux besoins ne peuvent être satisfaits et les nouveaux objectifs ne peuvent être atteints qu'en transvasant l'argent venant d'anciens programmes dans de nouveaux programmes, ce qui est très révélateur, à mon avis. Il y a donc changement de priorités. C'est le nouveau département qui décidera dans quels programmes il puisera l'argent nécessaire au financement d'autres programmes. Une telle initiative découle à mon sens d'une certaine suffisance de la part du gouvernement en ce qui concerne la politique sociale du Canada, suffisance fondée sur le principe que la politique actuelle est tellement satisfaisante que nous ne pouvons nous permettre d'instaurer de nouveaux programmes qu'en prélevant l'argent nécessaire sur des programmes existants ou bien alors c'est un signe de désespoir, en ce sens qu'il n'y aura plus de nouveaux crédits, que la richesse créée dans notre pays ne sera plus désormais orientée vers des programmes sociaux, et que, partant, nous allons devoir prendre certaines décisions très difficiles quant à la répartition des crédits destinés à la politique sociale.

Peut-être est-on d'avis qu'un mécanisme spécial—dans ce cas-ci le département d'État chargé du Développement social—est nécessaire pour superviser ces décisions très difficiles et dédouaner ainsi les ministres concernés lorsqu'il faut prendre ce genre de décisions. Je ne serais pas surpris si, à l'avenir, dans le cadre des activités de ce nouveau ministère, on assistait à une renaissance de cette sorte de fascination pour l'idée d'une sélection dans les programmes sociaux par opposition au maintien et à l'élargissement de programmes universels déjà existant qui avaient été amorcés sous le gouvernement

progressiste conservateur. Dès l'instant où l'on se met à parler d'options, et que l'on dit que de nouvelles mesures ne seront adoptées qu'au détriment de mesures déjà existantes alors qu'on sait qu'un très grand nombre de ces anciens programmes sont à caractère universel, nous nous rendons compte du contexte politique dangereux qui se crée et nous prépare à une érosion de l'universalité de nos programmes. J'espère que ce n'est pas dans cette direction que se dirige le gouvernement. Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) est en faveur de l'universalité des programmes sociaux, mais si cette mesure législative est adoptée, madame le ministre aura moins voix au chapitre que si ce département n'avait pas été constitué. Il ne faut pas oublier cela. Elle sera un ministre de second plan et je crois que c'est honteux lorsqu'on songe au rôle qu'ont joué les ministres de la Santé nationale et du Bien-être social dans l'histoire de la politique sociale du Canada.

● (2120)

Il y a trop de choses à faire et trop de besoins à combler. Il reste encore trop de choses à réaliser pour que l'on puisse profiter d'un système qui, au départ, est fondé sur des compromis. Nous aurons besoin de plus d'argent au sens absolu du terme. Ce que l'on convient d'appeler le gâteau économique ou la base économique des programmes sociaux devra croître. Cette base économique devra croître en termes absolus par opposition à une croissance apparente seulement pour réaliser les mesures dont nous avons besoin.

Les députés ont mentionné au cours du débat les nombreuses mesures que nous devons adopter. Des groupes particuliers ont des besoins précis. Tout récemment, ce sont les besoins des enfants du Canada qui nous ont été signalés. Dans le rapport de la Commission de l'Année internationale de l'enfant dont les recommandations ne pourront être financées en diminuant les crédits des affaires des anciens combattants, de la sécurité du revenu des vieillards, des soins de santé ou d'un certain nombre d'autres programmes qui sont inclus dans ce que l'on convient d'appeler l'enveloppe des politiques sociales. Ce n'est pas ainsi que nous allons répondre aux besoins des enfants du Canada en enlevant aux autres groupes qui, heureusement, ont été capables de faire comprendre à la population canadienne la légitimité de leurs doléances.

Les besoins de certains groupes n'ont pas été signalés ou l'ont été simplement en passant. Je pense ici aux besoins des familles monoparentales, des femmes, des autochtones, des handicapés, en ce qui concerne les programmes de création d'emplois et de formation spéciale. Tous ces programmes devront être appliqués en manipulant l'art du compromis et en déterminant ce que l'on peut réaliser en enlevant des crédits aux anciens programmes et en laissant de côté les priorités déjà établies; je ne crois pas que c'est ainsi que l'on pourra élaborer une politique sociale acceptable pour le Canada.

Je vais mentionner tout simplement une chose dont je me suis rendu compte en tant que député depuis à peu près un an soit que de nombreuses personnes se trouvent énormément désavantagées et humainement infortunées à la suite d'une invalidité. Je suis de ces gens dont le député de Rosedale (M. Crombie) parlait lorsqu'il a fait allusion aux années 1960. Comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), en 1960, je n'en n'étais qu'à ma troisième année scolaire.